

**COMMUNE DE LA GODIVELLE**  
**NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE**

**Sséance du 15 mai 2021 à 15 heures 30**  
**Mairie (LA GODIVELLE)**

**Ordre du jour**

- 1 - APPROBATION DU PROCES VERBAL DU DERNIER CONSEIL
- 2 - RENOUELEMENT CONTRAT LILIANE VESSERRE
- 3- MOTION : URGENCE AUBRAC
- 4 - TENUE DU BUREAU DE VOTE LES 20 ET 27 JUIN 2021
- 5 - DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COM COM DU MASSIF DU SANCY
- 6 - APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE LA MAISON DE LA NATURE ET DU CEZALLIER

**PRÉSENTS :**

Mme Jocelyne MANSANA ; M. Pierre BERNARD ; M. Hubert BERNARD ; Mme Mireille FALGOUX ; M. Serge ROUBY ; Mme Véronique CARLOD

**EXCUSÉ :**

M. Marcel VERDIER procuration donnée à M. Serge ROUBY

**Affaires qui seront soumises à délibération:**

**RENOUELEMENT DU CONTRAT DE LILIANE VESSERE**

Madame le Maire rappelle au Conseil que Mme Eliane Vessere termine son contrat le 31 mai 2021. Il faudrait donc renouveler son contrat du 01/06/2021 au 31/05/2022.

Le Conseil, après délibération, décide de renouveler le contrat d'embauche de Mme Vesseyre Liliane au même poste et pour une durée d'un an.

**MOTION URGENCE AUBRAC**

Madame le Maire lit la motion Urgence Aubrac :

**Proposition de motion**  
**pour que vive la ligne de l'Aubrac**

À destination des

Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance,

Ministère de la Transition écologique,

et Ministère des Transports,

Le Conseil Municipal de La Godivelle demande au gouvernement d'inscrire le maintien du train TET Aubrac (Clermont-Ferrand – Neussargues – Béziers), la rénovation complète de la ligne et le rétablissement du train de nuit Paris – Clermont-Ferrand – Massiac – Neussargues – Saint-Flour – Millau, en offrant les moyens pour :

**[Il revient à la collectivité de choisir lesquels de ces points elle souhaite inclure.]**

- **Rénover la ligne de l'Aubrac de façon complète et durable**, conformément à volonté de développement du ferroviaire dans le plan *France Relance*. Seuls des travaux complets permettront de garantir son existence pour les prochaines décennies et, à plus court terme, d'éviter une suppression des trains de voyageurs dès la fin de l'année 2021.
- **Rénover la caténaire** qui permet des trains 100% écologiques en les alimentant en électricité, et qui évite le recours aux énergies fossiles. Cette installation doit être modernisée et complétée sur la dernière section (entre Clermont-Ferrand et Neussargues). Le viaduc de Garabit nécessite également d'être repeint (entretien plus que nécessaire).
- **Maintenir le train Intercités « Aubrac » en tant que TET, de la compétence de l'État**. Il doit bénéficier du même niveau de service que toutes les autres lignes Intercités de France, dont des rames enfin adaptées « bi-modes » pour éviter les désagréments aux voyageurs liés au changement de rame à Neussargues.
- **Cadencer le trafic TER** pour répondre aux besoins de la population (trajets vers le lieu d'études, de travail, pour les loisirs, pour les vacances...). **Dans le ferroviaire, c'est l'offre qui crée la demande !**
- **Rétablir la ligne de train de nuit** Paris – Saint-Flour – Marvejols – Millau pour rejoindre la capitale de manière rapide, écologique et économique depuis le sud du Massif Central.
- **Autoriser et développer le Fret sur toute la ligne** afin qu'un plus grand nombre d'entreprises puissent en bénéficier pour leur approvisionnement et leurs exportations, comme c'est le cas pour l'usine de Saint-Chély-d'Apcher.
- **Maintenir la présence humaine dans les gares et à bord des trains**, pour garantir la vente des billets, le service après-vente, l'information des voyageurs, la prise en charge des personnes à mobilité réduite, la sécurité et la qualité de service attendue (salle d'attente chauffée, toilettes, déneigement des quais, propreté de la gare et des quais).
- **Mettre en service une plateforme de vente indépendante**, ayant l'obligation de vendre tous les trains de manière équitable. Actuellement nos TER et Intercités sont peu visibles à la vente au profit des TGV.

Le Conseil, après délibération décide

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FEADER DANS LE CADRE DU PROGRAMME EUROPEEN LEADER DU GAL DES VOLCANS D'AUVERGNE 2014-2020 POUR LA CREATION DE LA MAISON DE LA NATURE ET DU CEZALLIER**

**Le Leader ne prend pas en charge tout le volet assainissement que se soit sur la facturation MAGE ou l'assainissement pur. Il ne prend pas en charge les imprévus et Enedis d'où la différence entre les 2 plans de financement**

**Objet :** « Création de la maison de la nature et du Cézallier à la Godivelle » - Demande de subvention au titre du FEADER dans le cadre du programme européen LEADER du GAL des Volcans d'Auvergne 2014-2020

« Contexte et présentation de l'opération »

**Le Conseil Municipal,**

**APPROUVE**

- Le projet de « Création de la maison de la nature et du Cézallier à la Godivelle » ;
- le budget prévisionnel LEADER suivant :

<b>Intitulé des dépenses</b>	<b>Montants HT</b>
Maîtrise d'œuvre	33 400.00 €
Travaux et aménagements	205 282.17 €
<b>Coût total de l'opération</b>	<b>238 682.17 €</b>

- le plan de financement prévisionnel LEADER suivant :

<b>Financement</b>	<b>Montants</b>
<b>Subvention européenne FEADER (LEADER)</b>	<b>76 908.60 €</b>
Subvention Etat - DETR	71 605.12 €
Subvention Région	16 870.00 €
Subvention Département 63 - FIC	6 507.00 €
Fonds de concours CC Massif du Sancy	19 055.02 €
<b>Montant total des aides sollicitées</b>	<b>190 945.74 €</b>
<b>Autofinancement</b>	<b>47 736.43 €</b>
Recettes	
<b>TOTAL</b>	<b>238 682.17 €</b>

Le conseil Municipal prévoit une prise en charge par l'autofinancement en cas de financement externe inférieur au prévisionnel dans le cadre de la demande d'aide LEADER.

**AUTORISE**

- le Maire à solliciter le GAL des Volcans d'Auvergne, au titre du FEADER, dans le cadre du programme européen LEADER 2014-2020, à hauteur de 76 908.60 € ;
- le Maire à ajuster le budget prévisionnel et le plan de financement susvisés et d'inscrire au budget les modifications afférentes ;
- le Maire à signer tout document à cet effet.

**APPROBATION PLAN DE FINANCEMENT TOTAL DE LA MAISON DE LA NATURE ET DU CEZALLIER**

VOIR PLAN CI-APRES

## **APPROBATION DES AVENANTS AUX TRAVAUX DE LA MAISON DE LA NATURE ET DU CEZALLIER**

Madame le Maire propose au Conseil municipal de valider les avenants des entreprises suivantes :

Architecte DUNIAT : avenant de 4800€ HT

Entreprise Mage : Validation de 2 devis supplémentaires : Reprise de maçonnerie : 6120€ TTC soit 5100€ HT  
1800€ TTC soit 1500€ HT

Entreprise Gory : Options 1908.00€ HT

Entreprise Hossely : Option 426€ HT

Entreprise Tixier : Option 3 900.11€ HT

Entreprise Couffignal : Option 3955€ HT

## **DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COM COM DU MASSIF DU SANCY**

Madame le Maire explique au Conseil qu'il est nécessaire de demander à La communauté de Communes du Massif du Sancy le fonds de concours qui nous a été octroyé par délibération du 12/03/2018 du Conseil Communautaire d'un montant de 30 000€. Ce fonds servira au financement de la Maison de la Nature et du Cézallier.

Le Conseil, après délibération, décide :

- d'autoriser Mme le Maire à solliciter la totalité des fonds pour le financement du projet "Maison de la Nature et du Cézallier"

## **QUESTIONS DIVERSES POUVANT FAIRE L'OBJET D'UNE DELIBERATION**

PARKING

Plaques de rues et adressage : Comment faire les plaques de rue et les numéros, les accrocher